

**Actualités de l'ORMR : Nouvelle ressource de l'ORMR sur les conditions auxquelles les permis peuvent être assujettis et leur suppression, date à retenir : AGA et cérémonie de reconnaissance, rappel de l'ouverture des candidatures aux Prix d'excellence aux résidents exceptionnels**

**Nouveau document d'orientation de l'ORMR : Les conditions auxquelles les permis peuvent être assujettis et leur suppression**

L'ORMR souhaite doter les titulaires de permis/exploitants de maison de retraite nouveaux et actuels d'une solide connaissance du processus de demande de permis et de ses différents mécanismes. Pour y contribuer, l'ORMR a récemment publié le document d'orientation [Les conditions auxquelles les permis peuvent être assujettis et leur suppression](#).

Ce document a pour objet d'informer les titulaires de permis/exploitants dont le permis a été assujetti à des conditions de la marche à suivre pour en demander la suppression ainsi que des renseignements à inclure dans une telle demande. Voici certains des renseignements figurant dans ce document d'orientation :

- À quel moment un permis peut-il être assujetti à des conditions?
- Quels sont les types de conditions?
- Comment demander la suppression des conditions auxquelles un permis est assujetti?
- Quels sont les facteurs dont l'ORMR tient compte pour examiner la demande de suppression des conditions?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conditions et leur suppression, veuillez envoyer un courriel à [enforcement@rhra.ca](mailto:enforcement@rhra.ca) ou composer le 1 855 275-7472.

**Retenez la date : Assemblée générale annuelle et cérémonie de reconnaissance 2024 de l'ORMR!**

Le jeudi 19 septembre 2024, de 15 h à 16 h 30, l'ORMR tiendra son assemblée générale annuelle et sa cérémonie de reconnaissance 2024 en ligne sur Zoom.

L'ORMR invite les titulaires de permis/exploitants, les membres du personnel et les résidents des maisons de retraite, les parties prenantes et ses partenaires à retenir la date et à le rejoindre pour faire le bilan du travail accompli au cours de l'année écoulée et avoir un aperçu des prochains projets et priorités.

Précisions à suivre prochainement, restez connectés. Si vous avez des questions entre-temps, veuillez les poser par courriel à [communications@rhra.ca](mailto:communications@rhra.ca).

**Proposez sans tarder une candidature pour le Prix d'excellence aux résidents exceptionnels!**

Vous avez encore le temps de proposer un résident ou une résidente remarquable pour le Prix d'excellence aux résidents exceptionnels 2024 de l'ORMR. Nous acceptons les candidatures jusqu'au **mercredi 31 juillet 2024**. Ce prix annuel récompense une résidente ou un résident qui a significativement amélioré la qualité de vie des autres résidents et des membres de la communauté. Les titulaires de permis/exploitants et les membres du personnel des maisons de retraite sont encouragés à proposer des candidatures dans le cadre du prix afin de célébrer une résidente ou un résident d'exception et de saluer ses contributions.

Si vous connaissez une résidente ou un résident qui a changé la vie de ses semblables et de sa communauté, [déposez votre formulaire de mise en candidature pour le Prix d'excellence aux résidents exceptionnels](#).

Si vous avez des questions, ou aimeriez proposer une candidature par courriel, communiquez avec nous à l'adresse [communications@rhra.ca](mailto:communications@rhra.ca).